

Présentation

* Installateur(trice) Dépanneur(e) en Informatique

L'installateur dépanneur en informatique est un professionnel qui effectue en atelier, sur site ou en environnement commercial, l'intégration, la mise en service, la connexion au réseau, la maintenance et le reconditionnement d'équipements informatiques fixes ou mobiles de type micro-ordinateur, station de travail, tablette, smartphone ou périphérique.

Dans un environnement d'utilisateurs professionnels (service informatique d'entreprise ou ESN), l'installateur dépanneur en informatique est technicien de déploiement ou agent de maintenance informatique intervenant sur site pour effectuer des interventions prédéfinies.

En entreprise spécialisée dans le reconditionnement d'équipements informatiques, il est agent(e) de récupération. Il (elle) traite les différents équipements, dans le respect de l'environnement, conformément aux normes européennes sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

Dans un espace commercial (magasin, enseigne nationale), auprès de particuliers, il (elle) est technicien(ne) de service après-vente ou technicien(ne) d'atelier et est amené, en plus des activités d'installation et de dépannage, à conseiller et informer les clients.

Dans un environnement domestique, il assiste, dépanne et informe les clients en tant que technicien(ne) de proximité.

Lors de ses interventions il (elle) prend en compte la sécurité des équipements et des données et la protection des données personnelles.

Il/Elle est directement attaché(e) à un hiérarchique ou un donneur d'ordre auquel il doit rendre compte. Il intervient le plus souvent seul, mais parfois en équipe.

Niveau et aptitudes requis

Etre titulaire d'un BEP ou CAP ou avoir suivi la scolarité complète y conduisant

Ou avoir un niveau 3^{ème}

Ou avoir 3 années d'expérience professionnelle dans le secteur.

Etre motivé par une activité informatique, savoir faire preuve d'initiative, d'autonomie et d'organisation. Etre réactif et savoir gérer les imprévus.

Savoir respecter des délais et des durées d'intervention, ce qui requiert habileté manuelle et minutie.

Savoir communiquer (comprendre et s'exprimer) dans le cadre des interventions, mettre en œuvre des modes opératoires, suivre des procédures, respecter des consignes et manipuler avec dextérité des outils et des équipements.

Certains postes peuvent demander des déplacements et nécessiter le permis de conduire.

Débouchés et insertion professionnelle

Tous les secteurs d'activités sont concernés. Les postes occupés sont fortement liés au contexte de travail. L'emploi d'IDI est positionné à un niveau V, avec un statut d'employé.

Les évolutions de postes envisageables. Les emplois suivants sont accessibles au titulaire du Titre Professionnel IDI :

- * Agent(e) de maintenance informatique
- * Technicien(ne) de déploiement

- * Agent de récupération
- * Technicien(ne) d'atelier
- * Technicien(ne) de SAV
- * Technicien(ne) sur site

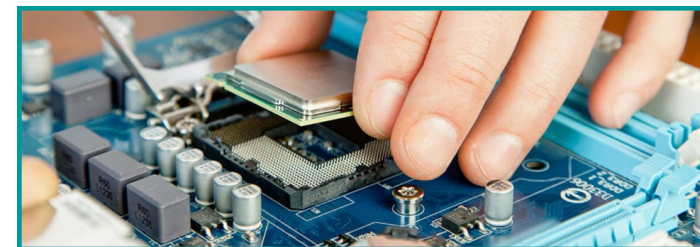
Durée et modalité de la formation

Le calendrier de formation prévoit **600 heures** sur 16 mois, à raison d'un jour de formation par semaine (le lundi).

La formation est accessible en alternance par le biais :

- * du Contrat de Professionnalisation (pour les moins de 26 ans)
- * de la Période de Professionnalisation
- * Des contrats aidés types Emploi d'Avenir, CUI etc...

Il est également possible pour les personnes déjà salariées d'avoir recours à la voie du CIF, du DIF ou du Plan de Formation.



Contenu et validation

* Installateur(trice) Dépanneur(e) en Informatique

Qu'est-ce qu'un Titre Professionnel ?

Il s'agit d'une certification professionnelle délivrée par le Ministère chargé de l'Emploi. Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Le Titre Professionnel IDI se compose de 2 activités-types, chaque activité comportant les Compétences Professionnelles (CP) nécessaires à la réalisation de l'activité.

Activité 1

Intégrer, dépanner et reconditionner des équipements informatiques en atelier ou sur site

- * **CP 1** Intégrer un micro-ordinateur
- * **CP 2** Installer le système d'exploitation et les applications sur un micro-ordinateur
- * **CP 3** Dépanner un équipement informatique fixe ou mobile
- * **CP 4** Reconditionner un équipement informatique fixe ou mobile

Activité 2

Mettre en service des équipements informatiques dans un environnement de réseau domestique ou professionnel

- * **CP 5** Raccorder un équipement informatique à un réseau local et à Internet et le dépanner

- * **CP 6** Participer à l'information des utilisateurs
- * **CP 7** Déployer et personnaliser des postes de travail
- * **CP 8** Mettre en service un équipement informatique mobile
- * **CP 9** Participer à la sécurisation des équipements informatiques fixes et mobiles

L'équipe pédagogique d'ORDIA

Formateurs	Activités enseignées
Bruno PICHON	Activités 1 et 2

Validation du Titre

Le Titre Professionnel IDI est délivré par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement au candidat issu d'un parcours de formation continu qui a satisfait aux évaluations suivantes :

- * **Les 2 Evaluations en Cours de Formation** (1 ECF par activité) en contrôle continu sur toute la durée de la formation,
- * **L'épreuve de synthèse** en forme de mise en situation professionnelle en présence d'un jury de professionnels
- * **L'entretien final** avec le jury de professionnel

A chacune des « activités-types » citées ci-dessus correspond un **Certificat de Compétences Professionnelles**. Ce CCP peut faire l'objet d'une validation intermédiaire, et permet une acquisition progressive du titre complet.

En effet, si le jury décide de ne pas attribuer le titre au candidat, il peut décider de valider un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose(nt) ce titre.

Le candidat dispose alors de 5 ans à partir de la date d'obtention du 1^{er} CCP pour valider le(s) CCP qui lui manque(nt) et ainsi valider son titre professionnel.

Un livret de certification qui enregistre progressivement les CCP acquis est remis au candidat, jusqu'à l'obtention du parchemin prouvant l'obtention du Titre Professionnel IDI.

